

ACADEMY & FINANCE

Après le Conseil Européen des 17 & 18 juin 2004

ONSHORE TAX PLANNING

Quelles restructurations pour les années de transition ?

Pr. Robert Anthony
Associé principal, Anthony & Cie, Family Office, Sophia Antipolis, Professeur de fiscalité internationale à l'Université de Saint Thomas, Miami

Simon Denton
Managing Director, Sovereign Corporate and Fiscal Services Limited, London

Giancarlo Cervino
Directeur Centre for International Fiscal Studies (Cinfis), Lugano

Samuel M. Lohman
Principle, Law Firm Lohman, Geneva, Switzerland

Denis Kleinfeld
Principle, The Kleinfeld Law Firm, United States Virgin Islands, Miami, and Moscow

E. Jerry James
CEO, American International Depository and Trust, Denver Colorado

Eric Breuillé
Financial Planning, Deutsche Bank (Suisse) SA

Prof. Dr. Franz A. Blankart
a. Secrétaire d'Etat, Associé commanditaire, Mirabaud & Cie

Nicolas Merlino
Avocat associé, Etude Oberson, Genève

Philippe Zumbrunn
Avocat, Etude Oberson, Genève

Ludovic Verbist
Administrateur délégué, AAMIL Ltd, Genève et Port Louis

Stéphanie Jarrett
Partner, Baker & McKenzie, Zurich, Présidente de Step Suisse Romande



Comment combiner structures onshore et paradis fiscaux traditionnels ?

Détention d'immeubles : les structures étrangères efficaces

Nouveaux pays entrants dans l'UE : quelles opportunités ?

Secret bancaire suisse : sauvé de la curiosité européenne ?

Les Etats-Unis à la conquête des non-US-persons

Retenue à la source : quelles précautions prendre maintenant ?

Délocalisations à Singapour: comment conserver les fonds en Suisse ?

21 & 22 JUIN 2004, GENÈVE, HÔTEL DES BERGUES

LUNDI 21 JUIN 2004

8H45 | **Pr. Robert Anthony,** Associé principal, Anthony & Cie, Family Office, Sophia Antipolis, Professeur de fiscalité internationale à l'Université de Saint Thomas, Miami

Allocution d'ouverture par le Président de séance

LES OPPORTUNITES DES JURIDICTIONS ET DES STRUCTURES ONSHORE

9H00 | **Simon Denton,** Managing Director, Sovereign Corporate and Fiscal Services Limited, London

Utilising onshore, non-blacklisted and compliant domiciles and vehicles in combination with traditional tax haven domiciles

The United Kingdom Limited Liability Partnership, Headquarters Company and Agency Company. A tax paradise for non-UK domiciliaries
Malta, ideal for property purchase in Portugal
Tax residency certificates - Mauritius, Cyprus, Netherlands and Malta
Hong Kong - International trade
United States LLC - A US presence without US taxation
Insurance Related Tax Planning

9H45 | **Giancarlo Cervino,** Directeur Centre for International Fiscal Studies (Cinfis), Lugano

Les structures des nouveaux pays entrants dans l'Union Européenne constituent-ils une menace pour les juridictions traditionnelles ?

Dans quelle mesure Chypre, la Hongrie, Malte et la Slovénie ont-ils modifié les avantages de leurs sociétés ?

10H30 |

Pause-café

11H00 | **Pr. Robert Anthony**
Simon Denton

Les nouvelles stratégies de détention d'immeubles par des structures étrangères

La détention d'immeubles en France
L'utilisation de certaines structures internationales au regard de la fiscalité française des immeubles : taxe de 3%, régime fiscal des plus-values immobilières, ISF
L'utilisation de la SOPARFI luxembourgeoise et l'avenir de la convention franco-luxembourgeoise
L'utilisation du trust de Nouvelle Zélande
Les interpositions éventuelles de la SCI en France
La détention d'immeubles en Espagne, Suisse, Portugal, Royaume-Uni, Irlande, Croatie, Chypre, Chypre Nord, Turquie

12H15 |

Déjeuner

13H45 | **Pr. Robert Anthony**

Trust et conventions de double-imposition : clé de l'optimisation onshore

L'aspect de plus en plus fondamental de la protection conventionnelle permettant une véritable optimisation fiscale internationale
Le choix stratégique des structures (holding et trust) bénéficiant des conventions fiscales internationales : le choix de l'onshore face à l'offshore
L'optimisation en fiscalité immobilière française grâce aux conventions fiscales (optimisation au regard de l'ISF des droits de succession, des plus-values...)
L'intérêt des trusts bénéficiant des conventions de double imposition
Exemple : le trust de Nouvelle Zélande

14H30 |

The United States as a financial service center for non-US Persons: using the "Unlevel playing field" to your private and corporate client's advantage

United States compared with traditional financial service centers
"Planning Tools" for non-US private and corporate planning resulting from the "Unlevel playing field"
Partial list of "Planning Tools" for non-US Persons:
- (a) Corporations
- (b) Limited liability corporations
- (c) Asset protection trusts
- (d) US Bank tax free bank deposits

Samuel M. Lohman, Principle, Law Firm Lohman, Geneva, Switzerland

Primer on US tax law, regulation, litigation and the like, relevant to the non-US Person
- What is a non-US Person (how to become and how to avoid)
- Federal vs. State: the supremacy clause as it works in the United States
- The United States Virgin Islands and the special opportunities that it offers

Denis Kleinfeld, Principle, The Kleinfeld Law Firm, United States Virgin Islands, Miami, and Moscow

- Family Office US Style
- Integrating US and non-US planning structures
- Colorado foreign depository legislation and the special opportunities that it offers non-US persons

E. Jerry James, CEO, American International Depository and Trust, Denver Colorado

Panel Discussion moderated by Samuel M. Lohman

17H00 |

Fin de la première journée

Mardi 22 juin 2004

8h45 | **Eric Breuillé,** Financial Planning, Deutsche Bank (Suisse) SA

Allocution du Président de séance

Fiscalité de l'épargne en Europe :
impacts réels et nécessaires restructurations

9h00 | **Prof. Dr. Franz A. Blankart,** a. Secrétaire d'Etat, Associé commanditaire, Mirabaud & Cie

Fiscalité et secret bancaire face à l'Union Européenne

10h00 |

Pause-café

10h30 | **Eric Breuillé**

Quelles restructurations envisager face à l'application de la retenue à la source sur les intérêts en Suisse ?

11h30 | **Nicolas Merlino,** Avocat associé, Etude Oberson, Genève
Philippe Zumbrunn, Avocat, Etude Oberson, Genève

Optimiser la taxation des fonds de placement et produits financiers en Suisse dans le nouveau cadre fixé par l'accord avec l'Union Européenne

12h30 |

Déjeuner

14h00 | **Ludovic Verbist,** Administrateur délégué, AAMIL Ltd, Genève et Port Louis

Les opportunités d'optimisation fiscale offertes par l'Ile Maurice dans la perspective de l'application de la retenue à la source au Luxembourg

15h00 | **Stéphanie Jarrett,** Partner, Baker & McKenzie, Zurich, Présidente de Step Suisse Romande

Face au spectre de la délocalisation à Singapour, comment conserver les fonds en Suisse ?

Reconnaissance et traitement des trusts en Suisse
Comment promouvoir la Suisse comme point central pour l'avenir du wealth management ?
Où sont les intérêts des clients à long terme ?

16h00 |

Fin de la conférence

INFORMATIONS PRATIQUES

Renseignements et inscriptions :
par tél : +41 22 849 01 11 ;
par fax : +41 22 849 01 10
par e-mail : info@academyfinance.ch
par courrier : Academy & Finance SA,
CP 6069, 16, rue Maunoir, CH-1211 Genève 6

Prix

1 journée :	1250 CHF	800 €
2 journées :	2250 CHF	1445 €

Tarifs dégressifs :

1 journée	2ème inscrit -10%	3ème inscrit -15%
2 journées	2ème inscrit -15%	3ème inscrit -20%

Inscription

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture.

Paiement

Par virement à l'ordre d'Academy & Finance SA, compte bancaire UBS Genève : compte en chf 240/325.206.01H ; compte en euros 240/325.206.02G avec la mention du numéro de facture.
Par chèque à l'ordre d'Academy & Finance SA. Les frais bancaires éventuels sont à la charge du participant.

Annulation

Les frais d'annulation sont de 250 CHF si la demande d'annulation est reçue plus de 15 jours avant la conférence. Ils seront de 500 CHF en cas d'annulation entre 15 et 2 jours avant la conférence. En revanche, si l'annulation parvient moins de 48 heures avant le début de la conférence, la totalité de l'inscription restera due. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera du.

Remplacement

Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

Lundi 21 & mardi 22 juin 2004
Hôtel des Bergues
Quai des Bergues 33
1201 Genève
T +41 22 908 70 00

Academy & Finance SA
16, rue Maunoir
CP 6069
CH-1211 Genève 6
T +41 22 849 01 11
F +41 22 849 01 10
E info@academyfinance.com
www.academyfinance.ch

BULLETIN D'INSCRIPTION

OUI, je m'inscris à la conférence «Onshore tax planning » et je choisis :

☐ **le lundi 21 juin 2004**
☐ **le mardi 22 juin 2004**

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 22 849 01 11.

Nom et prénom ....

Fonction ....

Société ....

Adresse ....

....

Code postal .... **Ville** ....

Tél .... **Fax** ....

E-mail ....

☐ **Oui, je désire recevoir vos programmes par e-mail**

☐ **Je souhaite que mon nom ne figure pas sur la liste des participants affichée**

Mode de paiement : chèque ☐ **virement bancaire** ☐

Date .... **Signature** ....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

AF126/1